

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20241212DEL52

CULTURE

Approbation de deux conventions pour la mise en oeuvre d'une résidence d'artiste en territoire "De l'écriture à la scène" CTM Portes des Alpes.

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

Le projet intercommunal «De l'écriture à la scène» est une résidence de création de spectacle vivant, qui se déploiera sur deux années consécutives (2025 et 2026), sur les communes de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) « Porte des Alpes » : Bron, Chassieu, Mions et Saint-Priest. Par « résidence » on vise le séjour au cours duquel un artiste, un auteur, une compagnie de théâtre ou de danse, va développer une activité de création, de recherche ou d'expérimentation en bénéficiant de la mise à disposition temporaire d'un lieu par la structure de résidence. En retour, la compagnie va développer un projet artistique ou des activités de médiation dans le cadre d'une relation d'échanges avec les acteurs et les publics du lieu d'accueil et de sa région.

En 2024, la Ville accueille une compagnie en résidence de territoire : la Compagnie Axotolt pour cette première année. Afin de mieux faire territoire et d'optimiser les moyens, de rentrer dans le cadre de financement de la Métropole, le projet de résidence 2025 concerne cette fois-ci une seule résidence sur le territoire des 4 communes de la Conférence Territoriale des Maires Porte des Alpes : communes de Bron, Chassieu, Mions et Saint-Priest.

Intitulé «**De l'écriture à la scène**», ce projet a pour objectif de missionner un acteur artistique et culturel sur le territoire des 4 communes à la rencontre des habitants. A la fois sous forme d'ateliers, de rencontres, de diffusion de spectacles, d'accompagnement et de mise à disposition des lieux pour la ou les créations artistiques de l'acteur artistique et culturel.

Le cahier des charges a été rédigé conjointement par les 4 communes afin de définir les besoins respectifs, les attentes et les ressources de chaque commune. Ce cahier des charges constitue également l'appel à candidature diffusé du 17 juillet au 13 octobre 2024 dans les réseaux culturels. Lors de la commission du 4 novembre, l'ensemble des candidatures ont été examinées pour collectivement choisir le prestataire artistique et culturel pour le projet «De l'écriture à la scène».

La faisabilité de ce projet passe par un financement de la Métropole au titre du «soutien à la diffusion du spectacle vivant et au titre du soutien à l'Education Artistique et Culturelle» à hauteur de 80 000 €. La commune de Chassieu s'est portée volontaire pour être la structure administrative porteuse du projet pour le compte des 4 communes au titre de l'année 1 de la résidence, en engageant financièrement l'intégralité de la bourse de résidence (55 000 € au titre de la diffusion du spectacle vivant et à hauteur de 25 000 € au titre de l'éducation artistique et culturelle) auprès du prestataire artistique et culturel retenu : acomptes et solde. Pour la seconde année, et si la résidence est reconduite, le prestataire artistique et culturel déposera en direct une demande de subvention auprès de la Métropole.

Afin d'encadrer la mise en œuvre de ce projet de résidence en territoire à l'échelle de 4 communes, deux conventions sont nécessaires.

La première convention intercommunale porte sur la gouvernance du projet et désigne la Ville de Chassieu comme structure administrative porteuse de la résidence.

La seconde convention porte sur les modalités de la résidence en territoire entre les 4 villes que sont Bron, Chassieu, Mions et Saint-Priest et l'association «La Poursuite» retenue

La candidature de l'association «La Poursuite» a été sélectionnée pour la qualité de son projet artistique, sa diversité, son lien avec l'environnement et l'originalité de ses actions de médiation dans le cadre d'une commission d'attribution. «La Poursuite» est un collectif d'artistes qui veut repenser la vie culturelle en prenant en compte son aspect social et environnemental. Les projets de création artistique sont des projets autour de la voix, la musique et le conte. Ils s'adressent à la petite enfance, au jeune public et au grand public et incluent une performance à vélo créative qui s'adapte aux espaces publics.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de convention intercommunale entre la Ville de Bron, Chassieu, Mions et Saint-Priest ci-annexé ;

- **APPROUVER** le projet de convention de résidence entre les villes de Bron, Chassieu, Mions et Saint-Priest et l'association «La Poursuite» ci-annexé ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale entre la Ville de Bron et les villes de Chassieu, Mions et Saint-Priest ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre les villes de Bron, Chassieu, Mions et Saint-Priest et l'association «La Poursuite»

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD